



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 111999

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les inquiétudes manifestées par les étudiants en kinésithérapie concernant le déroulement de leur formation. Il apparaît en effet que ces étudiants connaissent à la fois des frais d'inscription très importants, la non-indemnisation de leurs stages, l'impossibilité d'accéder aux aides sociales universitaires, un niveau d'études reconnu à bac + 2 en dépit des 3 830 heures réalisées et un programme de formation obsolète remontant à 1989. Un tel constat, s'il est avéré, n'est pas acceptable. Il le remercie par conséquent de lui indiquer comment il entend prendre en compte cette situation préoccupante et améliorer le statut des futurs kinésithérapeutes.

Texte de la réponse

Le ministre de la santé et des solidarités, garant de la qualité des soins, est particulièrement attentif à la formation des masseurs-kinésithérapeutes. La réflexion engagée avec les organisations représentatives des professions concernées dans le cadre de la mise en place du dispositif licence-master-doctorat (LMD) doit permettre le maintien de la délivrance d'un diplôme d'État d'autorisation d'exercer, de la responsabilité du ministère chargé de la santé et parallèlement, l'attribution par les universités, selon les règles qui régissent l'enseignement supérieur, d'un grade licence, master ou doctorat permettant la poursuite des études ouvrant des possibilités éventuelles d'évolution de carrières. Un comité de pilotage vient d'être mis en place entre le ministre chargé de la santé et celui chargé de l'enseignement supérieur pour permettre la rénovation des programmes de formation des différents professionnels de santé et permettre leur reconnaissance dans le dispositif européen LMD. La réflexion sur le programme de masso-kinésithérapie sera engagée prochainement avec la participation des différents représentants de cette profession. Par ailleurs, le Gouvernement a décidé de créer pour les étudiants en masso-kinésithérapie une indemnité de stage et de prendre en charge dans ce cadre leurs frais de déplacement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111999

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 2006, page 12651

Réponse publiée le : 20 mars 2007, page 3005